

## Compte rendu du Conseil d'administration du CCAS d'Arcambal du 19 décembre 2018

**Présents** : D. Labro (Président du CA), M. Teulières, M. Blanc, F. Olivier, M. Cabessut, C. Dupin, C. Chevriau, F. Faguet

**Absents**: G. Zamboni, A. Beltzer, S. Ousmer, P. Vigier,

**Absents excusés**: C. Way, I. Perrot,

**Secrétaire de séance** : F. Faguet

**Participants** : G. Delleur, P. Guionnet

Constatant que le quorum est réuni **Le Président** ouvre la séance à 19h00. Il est proposé de commencer la séance par l'examen de l'analyse financière de l'établissement portant sur les exercices 2014 à 2017 rédigée par **P. Guionnet**, comptable public.

**G. Delleur** indique que dans les années à venir l'établissement sera soumis à l'analyse financière de ses performances. On passera ainsi d'une logique budgétaire à une logique financière. Désormais deux notions centrales seront étudiées de près le fonds de roulement d'exploitation et le fonds de roulement d'investissement.

**P. Guionnet** rappelle qu'une étude financière permet de comparer sur plusieurs années les performances obtenues par un établissement par rapport à la moyenne d'établissements de taille comparable.

Pour **le Président** le premier paragraphe de la synthèse résume bien la situation de l'établissement : « La situation financière de l'EHPAD est préoccupante en 2017 : les dépenses de personnel et les charges externes progressent plus rapidement que les produits bruts d'exploitation sur la période considérée. »

**G. Delleur** souligne toutefois que le tout n'est pas négatif notamment le taux d'occupation et le taux de recouvrement des recettes qui sont tous deux excellents.

**P. Guionnet** précise que les recettes ont seulement augmenté de 3,25 % sur la période considérée, alors que dans le même temps les charges ont augmenté de façon bien plus importante.

**G. Delleur** indique à ce titre que le Conseil départemental du Lot impose des taux directeurs d'évolution des dépenses en complet décalage avec la réalité et impossibles à tenir.

Toutefois, **P. Guionnet** relève que le coût total ramené au nombre de lits de l'établissement se situe dans les moyennes observées au niveau régional ou national. Par ailleurs, autre point positif l'établissement dispose de solides réserves.

**G. Delleur** impute cette hausse des charges au niveau de l'absentéisme du personnel observé au sein de l'établissement, mais également au fait que l'assurance ne rembourse les absences de personnel qu'au-delà de 30 jours. Par ailleurs, 2017 a été la première année de mise en place de la réforme de la tarification sur la dépendance, ce qui explique également une part de la baisse des recettes.

**M. Teulières** souhaite connaître les raisons pouvant expliquer un tel absentéisme.

**G. Delleur** indique qu'une des principales raisons est le contrecoup d'efforts de plus en plus importants pour s'occuper de résidents de plus en plus dépendants.

Le Président tient à souligner qu'il convient malgré tout de faire fonctionner avec les moyens qui sont ceux de l'établissement et que la recherche d'économies est plus que jamais d'actualité.

Approbation du PV du précédent CA.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### 1ère Délibération : décision modificative de fonctionnement

**G. Delleur** présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **2ème délibération : décision modificative d'investissement**

**G.Delleur** présente la délibération et indique au conseil que l'ARS a abondé le budget d'investissement de 2 000 € de crédits non reconductibles destinés à acquérir du matériel de télémédecine.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **3ème délibération : adhésion au programme Pâstel**

**G.Delleur** présente le dossier en indiquant que le programme consiste dans l'installation au sein des ESMS d'un pôle informatique mettant les établissements en contact avec un médecin expert, limitant ainsi les déplacements liés aux consultations.

**F.Olivier** apporte des explications complémentaires sur le dispositif en précisant notamment que ce programme est plus particulièrement adapté pour la cicatrisation, la gériatrie et la diabétologie. Elle confirme que ce programme est générateur d'économies et le présente comme un système d'avenir.

**G.Delleur** présente la convention d'adhésion au programme.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Présentation du Dossier Médical Partagé**

**G.Delleur** présente le dispositif.

Pour **F.Olivier** il est urgent d'attendre avant de se lancer dans une telle novation.

**Le Président** ne voit pas d'intérêt à adhérer à ce système si aucun professionnel de la santé ne dépose d'éléments dans le dossier.

### **Questions diverses**

#### **1. Vœux à l'EHPAD**

Le Président indique que les vœux à l'EHPAD auront lieu le 11 janvier 2019 à 15h00.

#### **2. Acquisition d'un serveur informatique**

**C.Dupin** rappelle que lors du dernier CA le Président avait souhaité qu'un deuxième devis soit demandé en vue de l'acquisition d'un nouveau serveur informatique.

**Le Président** répond qu'un deuxième devis a bien été demandé et qu'il est 3 000 € moins cher que le premier.

**G.Delleur** indique que l'on profitera de cette acquisition pour changer le contrat de maintenance tout en organisant le registre d'accès aux données personnelles permettant de respecter les normes de sécurité de la CNIL et du RGPD.

L'ordre du jour étant épuisé **le Président** clôt la séance en souhaitant de bonnes fêtes aux membres du CA.

Séance terminée à 20h30.